



DEPARTEMENT DU NORD

Arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe

Canton de Fourmies

MAIRIE DE MOUSTIER EN FAGNE

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SAMEDI 2 AVRIL 2022 à 09h00
Convocation du 25 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le deux avril, à neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Moustier en Fagne, se sont réunis, en séance ordinaire à la Salle des Fêtes, sur convocation régulière (du 25 mars 2022), sous la présidence de Monsieur Jean-Michel HANCART, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Qui ont pris part à la délibération : 7

Etaient présents : Jean-Michel HANCART, Frédéric HOUARD, Dominique BOUTON, Damien DESJARDIN, Denis DEMARET, Jérôme ARBONNIER.

Absent ayant donné procuration : Fabian LINARD (à Dominique BOUTON).

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Dominique BOUTON.

Il est ensuite passé à l'ordre du jour.

1- AVIS SUR L'ADHESION DE LA CCSA AU SYNDICAT MIXTE HAUTS DE FRANCE MOBILITES

Vu la délibération de la Communauté de Communes Sud Avesnois n° 218a du 24 février 2022, relative à l'adhésion au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités,

Vu le courrier de la CCSA du 21 mars 2022 sollicitant l'accord des Communes membres,

Considérant la cotisation annuelle fixée à 15 centimes par habitant,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion de la CCSA au Syndicat Mixte Hauts de France Mobilités sur la base de 15 centimes par habitant.

2- ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2021, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021,

Après s'être assuré que le RECEVEUR a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Considérant qu'il n'y a aucune remarque à formuler,
- Statuant sur : l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le compte de gestion 2021 de la commune de Moustier en Fagne présenté par Madame la trésorière, est voté et approuvé à l'unanimité.

3- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2021 – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2021 AU BUDGET PRIMITIF 2022

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Monsieur Dominique BOUTON, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Monsieur le Maire, à l'unanimité,

- **Donne** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel se résume ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		53 755,23		121 037,64		174 792,87
Part affectée à l'investissement						
Opérations de l'exercice	73 497,25	70 415,69	59 406,65	28 044,05	132 903,90	98 459,74
Totaux	73 497,25	124 170,92	59 406,65	149 081,69	132 903,90	273 252,61
Résultat de clôture		50 673,67		89 675,04		140 348,71

Besoin de financement	
Excédent de financement	89 675,04
Restes à réaliser DEPENSES	-
Restes à réaliser RECETTES	3 619,00
Besoin total de financement	
Excédent total de financement	93 294,04

- **Reconnait** la sincérité des restes à réaliser :
- En Recette : **3 619,00 €**
- **Arrête** les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en Euros.
- **Décide** d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :
0 € au compte 1068 (recette d'investissement)
50 673,67 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

4- TAUX D'IMPOSITIONS DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2022

Le Maire explique que le Conseil municipal doit fixer les taux d'imposition (de la part communale) qui seront appliqués aux bases déterminées par les services de la direction régionale des finances publiques. Le produit obtenu constitue la recette fiscale directe de la collectivité.

Il revient donc à l'assemblée de voter, pour l'exercice 2022, le taux des 2 taxes locales relevant de la compétence de la commune, c'est-à-dire la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti, la taxe d'habitation étant supprimée.

VU l'état 1259 de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 communiqué par les services fiscaux.

CONSIDERANT les bases 2022 aux montants suivants (en euros) :

Taxes	Bases d'imposition effectives 2021	Bases d'imposition prévisionnelle 2022	Taux votés	Produit attendu
Foncier bâti	41 723	43 200	31,69	13 690
Foncier non bâti	24 259	25 100	43,28	10 863
			Total	24 553

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de maintenir en 2022 les 2 taux de la fiscalité locale comme votés en 2021.

5- SUBVENTIONS 2022 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Décide de répartir en 2022 les subventions aux Associations comme suit :

<u>ASSOCIATION</u>	<u>SUBVENTION Montant 2022</u>
Société de Chasse de Moustier en Fagne	70.00
Société de Pêche Eppe-Sauvage/Moustier en Fagne	70.00
Amis de la Maison de la Fagne – Wallers en Fagne	80.00
ACPG Anciens Combattants Eppe-Sauvage/Moustier en Fagne	50.00
Comité des Fêtes de Moustier en Fagne	1 500.00
TOTAL	1 770.00

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif pour l'exercice 2022 relatif au budget principal de la commune.

Ce document présente une balance générale comme suit :

<u>FONCTIONNEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Crédits votés au titre du présent budget	121 368,51	70 694,50
Résultat de fonctionnement reporté		50 673,67
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT	121 368,51	121 368,51
<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Crédits votés au titre du présent budget	111 042,17	17 748,13
Résultat d'investissement reporté		89 675,04
Restes à Réaliser (RAR) de N-1	-	3 619,00
TOTAL SECTION DE D'INVESTISSEMENT	111 042,17	111 042,17
TOTAL DU BUDGET	232 410,68	232 410,68

Le Conseil municipal, après débat, à l'unanimité, **APPROUVE** le Budget Primitif 2022 dans son ensemble.

7- M57 – APPLICATION DE LA FONGIBILITE DES CREDIT

Vu la délibération n° 2021/14 du 6 novembre 2021 adoptant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable de la M57 pour le budget principal de la commune, à compter du 1^{er} janvier 2022,
Considérant que l'instruction comptable et budgétaire M57 permet de disposer de plus de souplesse budgétaire puisqu'elle autorise le conseil municipal à déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2022, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2022 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

8- INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Préparation des élections présidentielle et législatives : Disponibilités pour les tours de garde.
- Point sur les travaux futurs de réfection des voies communales.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11 h 45.

Suivent les signatures.

Jean-Michel HANCART

Frédéric HOUARD

Dominique BOUTON

Denis DEMARET

Damien DESJARDIN

Jérôme ARBONNIER

Fabian LINARD (procuration à Dominique BOUTON)

Vu, le Maire